

TRIBUNE



PB-PP | B-00802
BELGIE(N) - BELGIQUE

DÉCEMBRE
2017

GAZELCO

CGSP

FGTB Services Publics

73^e année - n°111 - décembre 2017 (mensuel) dépôt CHARLEROI X | P402047 | retour : CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles

RICHESSSES : CRIANTES INÉGALITÉS

Dossier :
Inégalités criantes, égalité
en souffrance ! P. 4-5



ÉDITO
De la Démocratie
P. 3



PENSIONS
Pénibilité :
un dossier...
pénible
P. 6



GAZELCO
Le culte de l'égoïsme
et de la performance
P. 9



IRB

In memoriam

Camarade Philippe Packeu



Né le 25 décembre 1937 à Ixelles et décédé le 13 octobre 2017 à Sint-Pieters-Leeuw.

Son engagement militant l'a notamment conduit à exercer plusieurs mandats syndicaux :

- Secrétaire régional intersectoriel du secteur Onderwijs ACOD BHV,
- Président intersectoriel de la CGSP-ACOD BHV,
- Membre du Bureau exécutif national de la CGSP-ACOD,
- Membre du Bureau exécutif de la FGTB-ABVV.

Nos pensées fraternelles l'accompagnent.



DANS NOS RÉGIONALES

IRB

Soirée-débat syndical

Femmes et Hommes de l'ombre dans les CPAS

Quelle implication pour les conseillers communaux face à la détresse des sans-abris ?

14 décembre de 19h à 22h

CGSP- rue du Congrès, 17 - 1000 Bruxelles (Salle A)

Avec la participation de

- Jean Peeters - Front Commun des SDF
- José Paredes - Union Bruxelloise des SDF
- Thomas Lemaigre - Revue Nouvelle

De la **Démocratie**

Monsieur Bacquelaine,
Monsieur le Ministre,

Le 10 octobre - hasard du calendrier le jour de notre grève dans les services publics - vous faisiez paraître une carte blanche osant une comparaison entre les différentes organisations syndicales.

À la lecture de celle-ci, nous pourrions, simplement, vous conseiller de ne pas trop vous hasarder sur les chemins de l'analyse politique. Mais ce serait un peu court, et le souci démocratique qui semble, par moments, vous animer mérite mieux que ce conseil.

Nous comprenons fort bien qu'un homme de votre famille politique fasse le choix de s'attaquer aux services publics, au statut du fonctionnaire, à la protection sociale, au droit du travail et aux organisations syndicales. Vous avez choisi votre camp, comme nous avons choisi le nôtre !

En revanche, l'utilisation d'amalgames douteux, de généralisations hâtives et de contre-vérités ne sont pas en votre honneur.

Car vous savez que la CGSP a tenté de négocier là où le Gouvernement, dont vous faites partie, ne voulait que consulter les organisations syndicales. Vous savez qu'après avoir laissé traîner en longueur le dossier de la pénibilité, vous voulez maintenant en finir dans les plus brefs délais.

Tout cela, vous le savez fort bien !

Mais revenons au point central de votre argumentation : la Démocratie !

Monsieur le Ministre, c'est se donner bonne conscience à moindre frais que de confondre, comme vous le faites, démocratie libérale et libéralisme, et il est regrettable de voir un homme tel que vous commettre une telle erreur.

Car le libre marché n'aime pas la démocratie, bien au contraire. La lecture des « grands » accords commerciaux mondiaux qui donnent la capacité aux multinationales d'attaquer les États qui, démocratiquement, ont fait le choix de prendre des mesures pour protéger l'environnement, la santé publique ou les travailleurs, le prouve à suffisance.

La Démocratie, c'est l'émergence et le respect de la contradiction, de la contestation.

La Démocratie, c'est la constatation de l'opposition de points de vue et la tentative, fragile, de travailler au dépassement de celle-ci. Bref, la Démocratie, la vraie, se juge à sa capacité de considérer l'opposition, fut-elle menée lors d'une manifestation ou d'une grève, non pas comme un péril mais comme une source de progrès.

Alors oui, nos actions peuvent être une menace pour vos choix politiques, peut-être même pour votre place de ministre. Mais jamais elles ne mettront en péril la Démocratie car elles sont, par la voix des dizaines de milliers de femmes et d'hommes qui les portent, une expression vivace de cette démocratie.

Une expression qui au fil des décennies a permis, grâce au courage et à la volonté, de nombreuses et significatives conquêtes sociales aujourd'hui menacées par votre gouvernement.

Votre crainte, c'est que certains fassent la preuve qu'il existe dans ce pays une opposition à vos politiques. Voilà pourquoi vous tentez de discréditer nos actions.

Pour finir, nous aurions aimé que votre exigence démocratique trouve à s'exprimer face aux méthodes et aux agissements du Secrétaire d'État à l'asile et aux migrations. Votre silence en la matière en dit plus long sur votre conception de la Démocratie que vos dissertations sur le sujet !

Démocratiquement,

Laurent Pirnay
Secrétaire général adjoint de l'IRW-CGSP

Patrick Lebrun
Secrétaire général de l'IRW-CGSP

Inégalités criantes, égalité en souffrance !

Le dernier rapport d'Oxfam¹ nous avertit qu'aujourd'hui 8 hommes (huit hommes !) possèdent autant que la moitié de la population mondiale. En Belgique aussi, l'extrême pauvreté d'une part et l'arrogante richesse d'autre part augmentent. Alors que les bons constats sont dressés, pourquoi les inégalités persistent-elles ?

Le rapport d'Oxfam montre que nos économies, à l'échelle mondiale, concentrent les richesses dans les mains de quelques fortunés au détriment des couches les plus défavorisées de la société, et majoritairement les femmes. Ainsi qu'Oxfam le décrit, les plus fortunés accumulent les richesses à un tel rythme que le premier « super-millionnaire » du monde verra son patrimoine dépasser le milliard de milliards de dollars dans 25 ans à peine. Pour mettre ce chiffre en perspective, il faudrait déboursier un million de dollars par jour pendant 2 738 ans pour dépenser 1 000 milliards de dollars ! Oxfam dresse ainsi le constat que les grandes entreprises et les plus fortunés alimentent la crise des inégalités en augmentant leurs revenus (et en diminuant les salaires des travailleurs), en éludant l'impôt et en utilisant leur pouvoir pour influencer des politiques qui leur sont favorables.

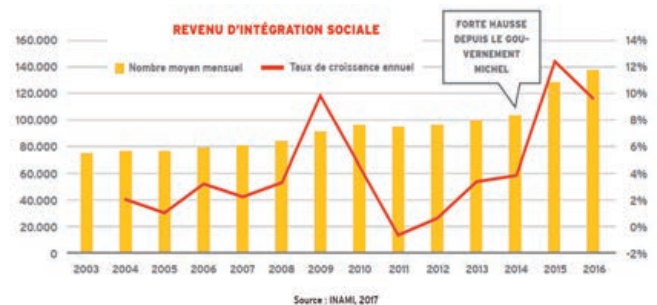
Des revenus décents, des richesses insolentes

Les 10 % de Belges les plus riches détiennent environ 44 % de toutes les richesses. Le top 1 % des plus riches détient plus que les 50 % des Belges qui sont à l'autre extrême de la répartition des richesses.

Le paysage salarial en Belgique est très écartelé. Celui qui gagne moins que 2 324 euros bruts se retrouve dans les 10 % des salaires les plus bas. Celui qui gagne plus que 5 421 euros bruts se trouve dans la tranche des 10 % les mieux payés. Depuis juin 2016, le revenu minimum mensuel moyen garanti s'élève en brut à 1 531 €. C'est totalement insuffisant pour garantir une sécurité d'existence.

Une part croissante de la population active peu qualifiée, des personnes âgées, des familles monoparentales, des jeunes possède un revenu inférieur au seuil de pauvreté².

Alors que notre Constitution assure à chacun le droit de vivre en dignité, l'évolution sans cesse grandissante des inégalités témoigne de l'hypocrisie d'un système qui préfère donner un chèque ridicule à une opération caritative que renforcer la protection sociale dont il est pourtant responsable.



Le nombre de personnes au RIS a augmenté de 40 000 unités. Du jamais vu !

Les riches s'enrichissent !

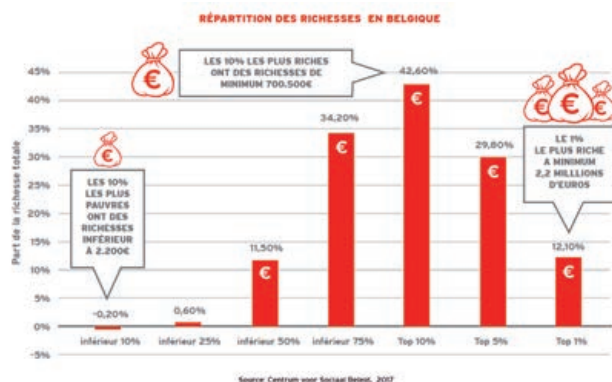
Les inégalités s'accroissent dans de nombreux domaines, en particulier en ce qui concerne les revenus. Depuis le milieu des années 1990, sous le coup de la financiarisation de l'économie, les plus riches ont recommencé à s'enrichir bien plus vite que les autres.

Ainsi que le décrit un article récent de *Financité*³, en Belgique, « entre 1982 et 2009, les dividendes sont passés de 4 à 13 % par rapport à la masse salariale. Les entreprises du Bel 20 distribuent actuellement plus de dividendes qu'elles ne font de bénéfices. Cette redistribution s'est réalisée au détriment des salariés et des investissements. »

À l'évidence, les classes les plus riches n'ont pas joué le jeu de la redistribution. Elles ont cessé d'y être contraintes lorsque les politiques libérales ont été mises en œuvre : explosion des salaires des hauts dirigeants, absence d'impôt sur la fortune, les dividendes, les plus-values, détaxation du patrimoine, dégressivité de l'impôt des personnes physiques, baisse de l'impôt des sociétés, exonération des cotisations sociales et, concomitamment, flexibilisation accrue du travail et baisse généralisée des salaires.

Comme si cela ne suffisait pas, l'absence de contrôle et une politique volontairement laxiste ont clairement favorisé l'évasion et la fraude fiscales. La FGTB a pu calculer⁴ qu'en Belgique, chaque année, la fraude représente plus de 20 milliards d'euros qui disparaissent dans les comptes offshore des paradis fiscaux. Plus de 2 000 milliards à l'échelle européenne... L'évasion fiscale a quant à elle coûté plus de... 221 milliards d'euros, selon les statistiques du SPF Finances⁵ !

On a tenté de nous faire croire que la richesse des riches ruissellerait dans toute l'économie via leur consommation et leurs investissements. Rien de tel bien sûr ! Les chiffres du FMI établissent que l'investissement en zone euro a chuté de 24 % en 2007 à 19,9 % du PIB en 2016. Cet argent est allé nourrir confortablement la spéculation financière...



Source : Baromètre de la FGTB 2017 p. 12

Les pauvres s'appauvrissent

Les inégalités sont plus fortes aujourd'hui car un autre phénomène s'est amorcé suite à la crise de 2008 : l'appauvrissement des plus pauvres.

TAUX DE PAUVRETÉ DE L'ENSEMBLE DE LA POPULATION



TAUX DE PAUVRETÉ DES FAMILLES MONOPARENTALES



TAUX DE PAUVRETÉ DES MÉNAGES AVEC ENFANTS ET SANS TRAVAUX



Source : Baromètre de la FGTB 2017 p. 16

En effet, comment ne pas constater la difficulté de trouver un emploi ou le nombre croissant de SDF dans la rue ? La lente diminution du niveau de vie des 10 % les moins favorisés constitue un retournement historique, un marqueur de notre histoire sociale.

La précarisation massive de l'emploi, la dégradation des conditions de travail, l'accroissement des inégalités sociales traduisent mieux que tout discours l'importance du changement de société qui est en train de se produire. Ce choc nourrit le ressentiment à l'égard des « profiteurs » ! Le système se défend en ciblant aujourd'hui comme *profiteurs* moins les spéculateurs et les fraudeurs fiscaux que les chômeurs, les migrants ou les allocataires sociaux, tous affublés du signe de l'infamie de « l'assisté⁶ ».

Les diverses mesures prises ces dernières années ont affaibli notre système de protection sociale. Le contrat social a été rompu et les conséquences néfastes des politiques de droite deviennent de plus en plus claires.

En réalité, 90 % des indemnités qui existent en Belgique sont inférieures au seuil de pauvreté, alors que les besoins sont grandissants ! La politique menée par l'actuel gouvernement ne fait que créer des pauvres supplémentaires. Depuis que le gouvernement Michel est au pouvoir, le nombre de personnes au revenu d'intégration sociale (RIS) a augmenté de 40 000 unités⁷.

Des réponses concrètes maintenant !

Apporter des réponses concrètes aux besoins de la population doit s'accompagner d'une réflexion sur les mécanismes de reproduction des inégalités. Il est à présent avéré que la compétition et sa spirale infernale vers le bas nous conduisent à notre perte à tous. Choisissons la solidarité, c'est-à-dire l'égalité en action, et faisons porter l'ensemble des besoins sur la capacité contributive de chacun. Cela impose de réfléchir aux transformations de fond à apporter à notre modèle pour l'améliorer, de l'école au monde professionnel, en passant par la fiscalité, la santé, le logement, etc. Tout cela est une question de choix politiques.

Parmi ceux-ci, nous nous battons pour une meilleure redistribution des richesses. Et les outils de cette redistribution sont au cœur du modèle social que nous défendons : la négociation collective, la fiscalité fortement progressive, la protection sociale et les services publics

Les services publics sont en effet des outils de la redistribution des richesses et ce faisant, chacun, quel que soit son statut social ou ses revenus, peut trouver le moyen de répondre à des besoins vitaux et à des nécessités de premier ordre. Les services publics sont le patrimoine social universel de l'humanité !

1. OXFAM, Une économie au service des 99 %, <https://www.oxfam.org>
2. Selon l'Institut wallon de statistiques, environ un sixième de la population wallonne vit dans un ménage ne disposant pas d'un revenu de 1 115 € net par mois pour un isolé ou de 2 341 € pour un ménage composé de 2 adultes et de 2 enfants de moins de 14 ans. Voir <https://www.iweeps.be/indicateur-statistique/taux-de-risque-de-pauvrete/>
3. Julien Collinet, Pourquoi les riches ont-ils gagné ? L'inégalité des chances, Financité magazine, n°47, septembre 2017.
4. Étude réalisée en juin 2010 par le Dulbea de l'ULB : <http://dev.ulb.ac.be/dulbea/documents/1462.pdf>
5. <http://www.lesoir.be/109141/article/2017-08-14/en-2016-221-milliards-se-sont-envoles-de-belgique-vers-des-paradis-fiscaux>
6. Pour les personnes qui ne sont pas ou plus sur le marché du travail, les revenus de remplacement assurent une sécurité d'existence. Selon les politiques de droite, ces revenus de remplacement sont trop élevés et n'inciteraient pas à travailler. C'est une aberration. En effet, près de 4 chômeurs sur 10 vivent avec moins de 1 000 € par mois.
7. Syndicats FGTB n°16, octobre 2017.

Pénibilité : un dossier... pénible

Après une longue période d'hibernation, la Commission spéciale du secteur public s'est à nouveau réunie, fin septembre 2017, pour poursuivre ses travaux. Près d'un an après avoir défini les critères de pénibilité, après des mois de silence, le Ministre entend maintenant mettre les bouchées doubles pour terminer ce dossier dans les plus brefs délais.

La CGSP continue à affirmer que les agents du service public méritent mieux qu'un traitement à la va-vite sur un sujet aussi important et cela d'autant plus que le ministre est incapable de nous présenter des simulations nous permettant de juger sur pièces des effets de sa réforme.

Pour nous qui connaissons les réalités de terrain, cette réforme est, à bien des égards, extrêmement dangereuse tant pour les futurs pensionnés que pour l'ensemble de notre système de protection sociale.

Ainsi, nous ne pouvons accepter que la pénibilité ne soit reconnue à un agent qu'après avoir presté 5 ans de fonctions pénibles. Les contraintes physiques, émotionnelles, d'horaire (...) ont, dès le début, des conséquences importantes sur la vie des agents. Elles doivent dès lors être prises en compte dès le début.

Le système proposé par le Ministre entend remplacer le régime des tantièmes préférentiels par des coefficients de pénibilité (1,05 – 1,10 et 1,15). Ainsi, à titre d'exemple, 5 années de fonction pénible avec un critère de 1,1 correspondront à 5 années et demi de service **pour le calcul de l'ouverture du droit à la pension.**

Or, les tantièmes interviennent **tant** dans le calcul de l'âge de départ à la retraite que dans le calcul du montant de celle-ci. Les coefficients de pénibilité que veut introduire le ministre ne serviront plus que pour déterminer l'âge à partir duquel l'agent peut partir à la pension. En d'autres termes, si l'exercice d'une fonction pénible (pendant au moins 5 ans) permettra à l'agent de partir (un peu) plus tôt, elle ne lui garantira plus qu'il puisse partir avec une pension complète ! Inacceptable pour la CGSP.

En outre, ces coefficients ne s'appliqueraient plus qu'à la carrière **effective** et donc plus aux périodes assimilées (exception faite des congés légaux). Passent donc à la trappe les périodes de protection de la maternité, de congé parental, d'accident du travail... Il s'agit d'un précédent extrêmement dangereux qui ouvre la porte à la fin des périodes assimilées !



Ajoutons à cela qu'aucune mesure n'est prévue pour ceux qui, dans le nouveau système, devront travailler au minimum jusqu'à 60 ans alors qu'ils pouvaient partir en pension, dans le système précédent, avant 60 ans avec une pension complète (exemples : Cheminots, militaires, etc.).

Enfin, le système du Ministre Bacquelaine ne prévoit rien pour les agents contractuels. Or, une fonction est pénible ou elle ne l'est pas. Peu importe le lien juridique qui unit le travailleur à son administration ou son entreprise.

Après la pension mixte qui diminue grandement le montant de pension des travailleurs ayant commencé à travailler dans le service public comme contractuel avant

d'être nommé, et avant la suppression de la pension pour incapacité qui précarisera un nombre encore plus important de pensionnés, le Gouvernement entend faire des économies sur la pénibilité. La CGSP n'a pas marqué son accord sur cette proposition et demande au Ministre de revoir sa copie en profondeur car sa proposition est en l'état inacceptable !

Plus que jamais, il faut rester mobilisés !





30^e Congrès de l'ISP

Le 30^e Congrès de l'Internationale des services publics s'est tenu à Genève du 30 octobre au 3 novembre 2017, célébrant par la même occasion sa 110^e année d'existence et de lutte sans relâche pour la défense des travailleurs des services publics.

L'Internationale des services publics rassemble plus de 20 millions de travailleurs/euses, représentés par plus de 700 syndicats dans 154 pays et territoires. Cette Fédération se consacre à la promotion des services publics de qualité partout dans le monde, et ses membres, dont deux tiers sont des femmes, travaillent dans les services sociaux, la santé, les services municipaux et de la communauté, l'administration centrale et les services de distribution tels que l'eau et l'électricité.

Sa secrétaire générale, Rosa Pavanelli, occupe admirablement ce poste depuis 2012 et a contribué, après des années plus houleuses ayant précédé le dernier congrès de Durban, à redonner à l'ISP une présence d'action d'ampleur internationale et un poids incontestable dans le combat pour des services publics de qualité et le respect des droits des travailleurs. Elle a été réélue à l'unanimité pour un mandat de 5 ans à l'occasion de ce congrès.

Son président, Dave Prentis, est également secrétaire général du syndicat britannique du secteur public UNISON.

Le Congrès fut l'occasion de très nombreux et riches débats, de discussions

enthousiastes et constructives autour du programme d'action 2018-2021 soumis par le Bureau exécutif et des quelques 55 résolutions proposées par les syndicats affiliés à la Fédération.

Le rapport d'activités 2013-2017, présenté par Rosa Pavanelli, retrace les grandes avancées de l'ISP sur ces 5 dernières années dans les 4 grands domaines que le Comité exécutif de l'organisation s'était fixés comme challenges prioritaires en 2013, dans un document intitulé « *Working for Alternatives* » :

- la lutte contre la privatisation,
- le renforcement des droits syndicaux,
- l'influence sur les décisions politiques mondiale,
- la syndicalisation et la croissance syndicale.

Quelques exemples de victoires syndicales obtenues grâce à l'action de l'ISP sur le terrain ou au sein des instances internationales ont étayé ce rapport qui brossait l'ensemble des thématiques sur lesquelles est active l'organisation dans les 5 continents, et pour lesquelles l'ISP s'est remarquablement imposée sur la scène sociale et syndicale mondiale grâce à des campagnes de grande ampleur : l'égalité de genre, la lutte contre les discriminations de tout type, la lutte contre la privatisation et contre les politiques d'austérité, les accords de commerce internationaux et régionaux, la justice fiscale, la défense des droits syndicaux tels que le droit de grève et de négociation collective, l'allègement de la dette, la protection des lanceurs d'alerte, le respect de la dignité et la lutte contre les violences faites aux femmes...

Les thèmes de discussions, tout au long du congrès, portaient sur des sujets brûlants pour les défenseurs des services publics, tels que le droit à la santé, l'avenir e l'administration publique et du travail dans la fonction publique, l'urbanisation durable, le développement inclusif, les accords de commerce internationaux, l'infrastructure à l'ère de l'austérité, l'accès à l'art et à la culture pour tou(te)s.

Une manifestation a également ponctué ce congrès, organisée devant le siège des Nations unies pour défendre les droits syndicaux des travailleurs de cette organisation, qui bien que cela paraisse impensable dans une telle demeure, sont malheureusement très souvent bafoués.

Ce congrès a constitué l'occasion de rendre visibles des centaines de messages de solidarité destinés aux travailleurs des services publics du monde entier, qui trop souvent encore sont au premier rang des attaques du capital contre les droits syndicaux, les droits fondamentaux et l'accès pour tou(te)s aux biens communs.

Vous trouverez des rapports plus détaillés et des comptes-rendus des discussions sur le site de l'IRW CGSP : <https://www.irwccgsp.be/>

L'ensemble des documents relatifs à ce Congrès sont par ailleurs disponibles sur <http://congress.world-psi.org/fr/>



À Bruxelles le dialogue social **existe encore**

Quasi inexistant avec le gouvernement fédéral et trop souvent déclaré « en panne » au niveau des entités fédérées et locales, le dialogue social existe encore en Région de Bruxelles capitale. Pour preuve, des avancées significatives ont été obtenues au sein du secteur XV, qui sont autant de motifs de satisfaction que de raisons de maintenir et d'intensifier l'intervention syndicale.

Pour rappel, en Belgique, le dialogue social dans la fonction publique s'organise en comités de concertation entre représentants de l'autorité, c'est-à-dire de l'employeur public, et les représentants des organisations syndicales reconnues. Le Comité A est commun à l'ensemble des services publics ; le Comité B est compétent pour les services publics fédéraux, communautaires et régionaux ; le Comité C, quant à lui, concerne les Pouvoirs provinciaux et locaux. Ces comités se déclinent eux-mêmes en comités de secteurs correspondant aux différents domaines et entités. Parmi ceux-ci, le secteur XV est celui où se concerte et se négocie ce qui concerne le personnel des organismes de la Région de Bruxelles-Capitale.

Après 28 années d'un développement croissant, le Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale avait atteint une taille considérable pour un organisme unique avec des compétences multiples allant de l'emploi à la gestion de l'environnement, en passant par le port de Bruxelles. Dans le contexte de la 6^e réforme de l'État, la volonté politique du gouvernement actuel de restructurer l'administration régionale prend forme à la faveur d'un véritable dialogue social. Cela concerne et implique plusieurs secteurs de la CGSP-Bruxelles : les parastataux (Para-Bru) ; les Administrations locales et régionales (ALR) et les ministères (AMiO).

Vers une fonction publique morcelée, mais renforcée

Si cette réforme démembrer le ministère unique pour créer de nouvelles entités distinctes en fonction des compétences et domaines d'activités, elle crée par ailleurs de nouveaux organismes et intègre au passage dans la fonction publique des associations parapubliques qui exerçaient des missions publiques en leur attribuant des effectifs et des statuts corrects.

- Le Service public régional bruxellois (SPRB) Finances compte déjà 200 agents qui seront bientôt rejoints par 200 collègues transférés du fédéral dans le cadre de la 6^e réforme.
- Le SPRB Bruxelles urbanisme et patrimoine
- Bruxelles Fonction publique (BruFOP) qui s'occupera des

sélections pour l'administration en collaboration avec le Selor et la Centre de validation des compétences.

Deux OIP sont, en outre, créés :

- Perspectives, Bureau bruxellois pour la planification qui regroupe les services d'études du SPRB et le personnel de l'Agence pour le développement territorial ;
- Bruxelles prévention sécurité (BPS) qui est l'organisme chargé de mettre en place les politiques de prévention et de sécurité de la Région.

Enfin, en janvier 2018 sera mise en place l'Agence bruxelloise pour l'accompagnement de l'entreprise (ABE) qui rassemblera les personnels de Brussels Invest Export, d'Atrium et d'Impulse pour constituer un interlocuteur unique pour les entreprises.

Protocole d'accord sur le statut

La CGSP vient de signer un protocole d'accord à la suite de négociations plutôt satisfaisantes pour un nouveau statut où ses revendications ont été rencontrées : les délégués syndicaux pourront être présents lors des entretiens d'évaluation qui se dérouleront tous les deux ans ; la suppression du niveau E, désormais intégré au niveau D ; l'évolution de la carrière fonctionnelle à 6 et 15 ans ; l'augmentation du nombre de jours de circonstance ; la fin du paiement du salaire de décembre en janvier ; la réintroduction de la possibilité de pouvoir prolonger le stage ; un pouvoir décisionnel pour la chambre de recours.

Le moment est venu d'élaborer notre cahier de revendications et de s'assurer de la réalisation de cet accord. Car l'exécution d'un accord nécessite aussi un suivi syndical attentif, sous peine de voir certaines mesures tarder à se mettre en place.

En effet, s'il y a lieu de se féliciter qu'un véritable dialogue social existe avec l'actuel gouvernement bruxellois, il n'en reste pas moins que cette refonte de l'administration régionale engendre un stress pour bon nombre d'agents. La division en nouvelles structures autonomes nous invite à la vigilance quant aux approches managériales qui y seront mises en œuvre et à leur pérennité, au fil des législatures, dans le contexte d'un cadre budgétaire marqué par la pression austéritaire.

*Rudy Janssens
Secrétaire général de la CGSP-Bruxelles*

www.cgspacod.brussels

Le culte de l'égoïsme et de la performance

Dans la société d'aujourd'hui, une certaine culture est apparue et continue à faire son chemin.

Malheureusement, cette façon de penser et d'agir n'a comme objectif que d'accomplir « **Le culte de la performance absolue** ».

Une envie indicible ou un besoin inconscient d'être le meilleur en tout et partout. L'investissement dans une réussite totale et ce dans tous les domaines de la vie, même les plus superflus.

Comme la volonté d'être le premier en sports, de courir toujours plus loin et plus vite, et ce, même au risque de claquer.

Travailler toujours plus, même au risque de détruire l'emploi des autres, s'acheter une voiture « hors-série », même si celle-ci n'est d'aucune utilité, etc.

Toute cette débauche d'efforts n'a pour but que d'être le premier et l'unique, et puis tant pis pour tous ceux qui n'ont pas les moyens, ni la chance d'avoir leur place au soleil.

L'époque des « Yuppies » et des jeunes loups semblait être finie il y a quelques années, mais non, voilà qu'une certaine culture de l'acharnement pour la réussite matérielle réapparaît.

Et même, si on ne peut pas soi-même réaliser ses rêves, on se met à admirer les mythes, les champions sportifs, les chefs d'entreprises qui réalisent d'énormes bénéfices, etc.

Drôles de temps, qui donnent la priorité à la réussite de quelques-uns en vantant leur mérite et en oubliant la majorité de la société.

Notre société tombe peu à peu dans une course impossible pour être le plus fort et le meilleur.

Même au niveau de l'entreprise « le culte de la performance » se refait une santé ; mais... à quel prix ?

Celui-ci se fait aux frais de la santé des travailleurs, qui doivent vivre le stress au quotidien, qui subissent des rythmes effrénés et autres pressions pour être performants et se démarquer des autres.

Nous voilà dans un monde tombé, petit à petit, dans l'individualisme, déchirant ainsi notre tissu social et nous divisant par la même occasion ; en balayant du revers de la main toute l'histoire de la lutte sociale de ces cent dernières années.

Cette lutte sociale qui :

- a apporté les week-ends,
- a amené le paiement des heures supplémentaires,
- a garanti le salaire minimum,
- a mis en place les lois contre le travail des enfants,
- a amené l'assurance d'indemnisation et la protection contre les accidents de travail,
- a amené la sécurité de retraite,
- etc.

Toutes ces avancées sociales conquises par l'union, la mobilisation et la lutte de nos ancêtres, et ce en raccord total avec l'adage de la FGTB : « **Ensemble on est plus fort** ».

Au vu du recul social que nous accusons à tous les niveaux depuis ces dernières années, sur fond d'austérité, notre seule performance devrait être : de réinstaurer une culture de respect et de solidarité avec ceux et pour ceux qui sont les plus faibles, en pensant à tous ceux pour qui la performance au quotidien, trop souvent et tout simplement, c'est de pouvoir manger, se soigner et se loger.

Romain Wijckmans

BARÈME NATIONAL DES EMPLOYÉS DU GAZ ET DE L'ÉLECTRICITÉ

BARÈME ANCIENS STATUTS

		ANCIENNETÉ - ANCIENNETEIT																						
	1.653,85	1.035,5	100	104	108	112	116	120	123	126	129	132	135	138	141	144	147	150	152	154	156	158	160	162
CLASSE	TENSION	SPANNING	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	12	14	16	18	20	22	24	26	28	30	32
1	210	3.596,38	3.740,24	3.884,09	4.027,95	4.171,80	4.315,65	4.423,54	4.531,44	4.639,33	4.747,22	4.855,11	4.963,01	5.070,90	5.178,78	5.286,67	5.394,57	5.466,50	5.538,42	5.610,35	5.682,28	5.754,21	5.826,14	5.898,07
2	197	3.373,74	3.508,70	3.643,64	3.778,59	3.913,55	4.048,49	4.149,70	4.250,92	4.352,13	4.453,34	4.554,55	4.655,77	4.756,98	4.858,19	4.959,40	5.060,62	5.128,10	5.195,57	5.263,04	5.330,52	5.398,00	5.465,47	5.532,95
3	185	3.168,24	3.294,97	3.421,70	3.548,43	3.675,16	3.801,89	3.896,94	3.991,98	4.087,03	4.182,07	4.277,12	4.372,17	4.467,22	4.562,27	4.657,32	4.752,35	4.815,73	4.879,09	4.942,45	5.005,81	5.069,19	5.132,55	5.195,91
4	174	2.979,86	3.099,05	3.218,24	3.337,44	3.456,63	3.575,83	3.665,22	3.754,62	3.844,01	3.933,41	4.022,80	4.112,20	4.201,60	4.291,00	4.380,39	4.469,79	4.529,38	4.588,98	4.648,58	4.708,17	4.767,77	4.827,37	4.886,96
5	164	2.808,60	2.920,95	3.033,29	3.145,63	3.257,97	3.370,32	3.454,58	3.538,84	3.623,10	3.707,35	3.791,61	3.875,87	3.960,12	4.044,38	4.128,64	4.212,90	4.269,08	4.325,24	4.381,42	4.437,59	4.493,76	4.549,94	4.606,11
6	156	2.671,60	2.778,46	2.885,33	2.992,19	3.099,05	3.205,92	3.286,07	3.366,21	3.446,36	3.526,51	3.606,66	3.686,80	3.766,95	3.847,10	3.927,25	4.007,40	4.060,83	4.114,26	4.167,69	4.221,12	4.274,55	4.327,99	4.381,42
7	150	2.568,85	2.671,60	2.774,35	2.877,11	2.979,86	3.082,61	3.159,67	3.236,75	3.313,81	3.390,87	3.467,94	3.545,00	3.622,07	3.699,14	3.776,20	3.853,26	3.904,64	3.956,01	4.007,40	4.058,77	4.110,15	4.161,53	4.212,91
8	145	2.483,21	2.582,55	2.681,87	2.781,20	2.880,53	2.979,86	3.054,35	3.128,85	3.203,35	3.277,84	3.352,34	3.426,83	3.501,34	3.575,83	3.650,32	3.724,82	3.774,49	3.824,15	3.873,82	3.923,48	3.973,14	4.022,80	4.072,46
9	140	2.397,59	2.493,49	2.589,39	2.685,30	2.781,20	2.877,11	2.943,03	3.020,96	3.098,88	3.164,81	3.236,75	3.308,67	3.380,60	3.452,52	3.524,45	3.596,38	3.644,33	3.692,28	3.740,24	3.788,19	3.836,13	3.884,09	3.932,04
10	135	2.311,96	2.404,44	2.496,91	2.589,39	2.681,87	2.774,35	2.843,71	2.913,07	2.982,43	3.051,78	3.121,14	3.190,50	3.259,86	3.329,22	3.398,58	3.467,94	3.514,18	3.560,41	3.606,66	3.652,89	3.699,14	3.745,37	3.791,61
11	130	2.226,34	2.315,39	2.404,44	2.493,49	2.582,55	2.671,60	2.738,39	2.805,18	2.871,97	2.938,76	3.005,55	3.072,34	3.139,13	3.205,92	3.272,71	3.339,50	3.384,02	3.428,55	3.473,08	3.517,60	3.562,13	3.606,66	3.651,19
12	125	2.140,70	2.226,34	2.311,96	2.397,59	2.483,21	2.568,85	2.635,06	2.697,28	2.761,50	2.825,72	2.889,95	2.954,17	3.018,39	3.082,61	3.146,83	3.211,05	3.255,87	3.299,68	3.343,50	3.387,31	3.431,12	3.474,94	3.518,75
13	120	2.055,07	2.137,27	2.219,48	2.301,68	2.383,89	2.466,08	2.527,74	2.589,39	2.651,05	2.712,70	2.774,35	2.836,01	2.897,65	2.959,30	3.020,96	3.082,61	3.123,71	3.164,81	3.205,92	3.247,02	3.288,12	3.329,22	3.370,32
14	115	1.969,45	2.048,22	2.127,00	2.205,78	2.284,56	2.363,33	2.422,42	2.481,50	2.540,59	2.599,66	2.658,75	2.717,84	2.776,92	2.836,01	2.895,08	2.954,17	2.993,56	3.032,95	3.072,34	3.111,73	3.151,11	3.190,50	3.229,89
KLASSE	100	1.712,56	1.781,06	1.849,57	1.918,07	1.986,58	2.055,07	2.106,46	2.157,83	2.209,21	2.260,58	2.311,96	2.363,33	2.414,71	2.466,08	2.517,47	2.568,85	2.603,09	2.637,35	2.671,60	2.705,84	2.740,10	2.774,35	2.818,60

SALAIRES INDEXES (indice quadriestriel santé liés) Montants en euro
GEINDEXEERDE LÖNEN (viermaandelijkse gezondheidsindex) Bedragen in euro

du forfait d'index ancien: 146,78

de vroegere indexforfait: 146,78

BARÈME MINIMUM SECTORIEL AGENTS N.C.T. CP326

(Non applicable pour EBL - LABORELEC)

INDEX	Klasse - Classe																		1829,71		
	14 - 13	12 - 11		10		9		8		7		6 - 5		4 - 3		2 - 1		11/2017			
1,0355	HA1	HA2	HB1	HB2	G1	G2	F1	F2	E1	E2	D1	D2	C1	C2	B1	B2	A1	A2	NORM	NORM+	
Anc	1,0000	1,0000	1,0200	1,0402	1,0610	1,0866	1,1070	1,10821	1,0922	1,1061											
40	2368,33	2842,00	2415,69	2898,83	2512,80	3015,36	2666,08	3199,30	2848,96	3418,75	3068,34	3682,01	3320,25	3984,30	3626,38	4351,66	4011,14	4813,37	100,00	120,00	
39	2368,33	2842,00	2415,69	2898,83	2512,80	3015,36	2666,08	3199,30	2848,96	3418,75	3068,34	3682,01	3320,25	3984,30	3626,38	4351,66	4011,14	4813,37	100,00	120,00	
38	2368,33	2842,00	2415,69	2898,83	2512,80	3015,36	2666,08	3199,30	2848,96	3418,75	3068,34	3682,01	3320,25	3984,30	3626,38	4351,66	4011,14	4813,37	100,00	120,00	
37	2368,33	2842,00	2415,69	2898,83	2512,80	3015,36	2666,08	3199,30	2848,96	3418,75	3068,34	3682,01	3320,25	3984,30	3626,38	4351,66	4011,14	4813,37	100,00	120,00	
36	2368,33	2842,00	2415,69	2898,83	2512,80	3015,36	2666,08	3199,30	2848,96	3418,75	3068,34	3682,01	3320,25	3984,30	3626,38	4351,66	4011,14	4813,37	100,00	120,00	
35	2368,33	2841,33	2415,69	2898,17	2512,80	3014,65	2666,08	3198,55	2848,96	3417,96	3068,34	3681,20	3320,25	3983,38	3626,38	4350,69	4011,14	4812,25	100,00	119,97	
34	2368,33	2841,33	2415,69	2898,17	2512,80	3014,65	2666,08	3198,55	2848,96	3417,96	3068,34	3681,20	3320,25	3983,38	3626,38	4350,69	4011,14	4812,25	100,00	119,97	
33	2368,33	2813,20	2415,69	2869,48	2512,80	2984,80	2666,08	3166,88	2848,96	3384,12	3068,34	3644,75	3320,25	3943,94	3626,38	4307,61	4011,14	4764,60	100,00	118,79	
32	2368,33	2813,20	2415,69	2869,48	2512,80	2984,80	2666,08	3166,88	2848,96	3384,12	3068,34	3644,75	3320,25	3943,94	3626,38	4307,61	4011,14	4764,60	100,00	118,79	
31	2368,33	2785,35	2415,69	2841,07	2512,80	2955,25	2666,08	3135,52	2848,96	3350,61	3068,34	3608,66	3320,25	3904,89	3626,38	4264,96	4011,14	4717,43	100,00	117,61	
30	2368,33	2785,35	2415,69	2841,07	2512,80	2955,25	2666,08	3135,52	2848,96	3350,61	3068,34	3608,66	3320,25	3904,89	3626,38	4264,96	4011,14	4717,43	100,00	117,61	
29	2368,33	2757,77	2415,69	2812,94	2512,80	2925,99	2666,08	3104,48	2848,96	3317,44	3068,34	3572,93	3320,25	3866,23	3626,38	4222,73	4011,14	4670,72	100,00	116,44	
28	2368,33	2757,77	2415,69	2812,94	2512,80	2925,99	2666,08	3104,48	2848,96	3317,44	3068,34	3572,93	3320,25	3866,23	3626,38	4222,73	4011,14	4670,72	100,00	116,44	
27	2368,33	2730,47	2415,69	2785,09	2512,80	2897,02	2666,08	3073,74	2848,96	3284,59	3068,34	3537,55	3320,25	3827,95	3626,38	4180,92	4011,14	4624,48	100,00	115,29	
26	2368,33	2730,47	2415,69	2785,09	2512,80	2897,02	2666,08	3073,74	2848,96	3284,59	3068,34	3537,55	3320,25	3827,95	3626,38	4180,92	4011,14	4624,48	100,00	115,29	
25	2368,33	2703,44	2415,69	2757,51	2512,80	2868,34	2666,08	3043,31	2848,96	3252,07	3068,34	3502,52	3320,25	3790,05	3626,38	4139,52	4011,14	4578,69	100,00	114,15	
24	2368,33	2703,44	2415,69	2757,51	2512,80	2868,34	2666,08	3043,31	2848,96	3252,07	3068,34	3502,52	3320,25	3790,05	3626,38	4139,52	4011,14	4578,69	100,00	114,15	
23	2368,33	2676,67	2415,69	2730,21	2512,80	2839,94	2666,08	3013,18	2848,96	3219,87	3068,34	3467,84	3320,25	3752,52	3626,38	4098,53	4011,14	4533,36	100,00	113,02	
22	2368,33	2676,67	2415,69	2730,21	2512,80	2839,94	2666,08	3013,18	2848,96	3219,87	3068,34	3467,84	3320,25	3752,52	3626,38	4098,53	4011,14	4533,36	100,00	113,02	
21	2368,33	2650,17	2415,69	2703,18	2512,80	2811,82	2666,08	2983,35	2848,96	3187,99	3068,34	3433,50	3320,25	3715,37	3626,38	4057,95	4011,14	4488,48	100,00	111,90	
20	2368,33	2650,17	2415,69	2703,18	2512,80	2811,82	2666,08	2983,35	2848,96	3187,99	3068,34	3433,50	3320,25	3715,37	3626,38	4057,95	4011,14	4488,48	100,00	111,90	
19	2368,33	2598,21	2415,69	2650,18	2512,80	2756,69	2666,08	2924,85	2848,96	3125,48	3068,34	3366,18	3320,25	3642,52	3626,38	3978,38	4011,14	4400,47	100,00	109,71	
18	2368,33	2598,21	2415,69	2650,18	2512,80	2756,69	2666,08	2924,85	2848,96	3125,48	3068,34	3366,18	3320,25	3642,52	3626,38	3978,38	4011,14	4400,47	100,00	109,71	
17	2368,33	2547,26	2415,69	2598,22	2512,80	2702,64	2666,08	2867,50	2848,96	3084,20	3068,34	3300,18	3320,25	3571,10	3626,38	3900,37	4011,14	4314,19	100,00	107,56	
16	2368,33	2547,26	2415,69	2598,22	2512,80	2702,64	2666,08	2867,50	2848,96	3084,20	3068,34	3300,18	3320,25	3571,10	3626,38	3900,37	4011,14	4314,19	100,00	107,56	
15	2333,59	2497,31	2380,24	2547,27	2475,94	2649,65	2626,97	2811,27	2807,18	3004,12	3023,33	3235,47	3271,54	3501,08	3573,19	3823,89	3952,30	4229,60	98,53	105,45	
14	2310,49	2497,31	2356,67	2547,27	2451,43	2649,65	2600,96	2811,27	2779,39	3004,12	2993,40	3235,47	3239,15	3501,08	3537,81	3823,89	3913,17	4229,60	97,56	105,45	
13	2287,61	2448,34	2333,34	2497,32	2427,16	2597,70	2575,21	2756,15	2751,87	2945,22	2963,76	3172,03	3207,08	3432,43	3502,78	3748,91	3874,43	4146,67	96,59	103,38	
12	2264,96	2448,34	2310,24	2497,32	2403,13	2597,70	2549,47	2702,11	2697,64	2945,22	2934,42	3172,03	3175,33	3432,43	3488,10	3748,91	3836,07	4146,67	95,64	103,38	
11	2242,53	2400,33	2287,37	2448,35	2379,34	2546,76	2524,47	2702,11	2697,64	2887,47	2905,37	3109,83	3112,76	3365,13	3399,76	3675,40	3798,09	4065,36	94,69	101,35	
10	2220,33	2400,33	2264,72	2448,35	2355,78	2546,76	2499,48	2702,11	2670,93	2887,47	2876,60	3109,83	3121,76	3365,13	3399,76	3675,40	3760,49	4065,36	93,75	101,35	
9	2198,35	2330,42	2242,30	2377,04	2332,46	2472,58	2474,73	2623,41	2644,49	2803,37	2848,12	3019,25	3081,94	3267,12	3366,10	3568,35	3723,26	3946,95	92,82	98,40	
8	2176,58	2307,35	2220,10	2355,50	2309,37	2448,10	2450,23	2597,44	2618,31	2775,61	2819,92	2989,36	3051,43	3234,77	3332,77	3533,02	3686,40	3907,87	91,90	97,43	
7	2155,03	2240,15	2196,12	2284,95	2286,50	2376,80	2425,97	2521,79	2592,39	2694,77	2792,00	2902,29	3021,22	3140,55	3299,77	3430,12	3649,90	3794,05	90,99	94,59	
6	2133,69	2217,97	2176,36	2262,33	2263,86	2363,27	2401,95	2496,82	2668,08	2764,36	2875,55	2991,31	3109,44	3267,10	3396,16	3613,76	3756,49	4009,99	90,09	93,65	
5	2091,85	2153,37	2133,69	2196,44	2219,47	2284,73	2354,85	2424,10	2516,39	2590,30	2710,16	2789,85	3023,66	3018,89	3267,10	3429,24	3542,90	3647,08	88,33	93,62	
4	2050,83	2132,05	2091,85	2174,69	2175,95	2282,11	2308,68	2400,10	2467,05	2564,73	2657,02	2762,23	2875,16	2989,00	3140,24	3264,59	3473,43	3610,97	86,59	90,02	
3	2010,82	2050,05	2050,83	2091,05	2133,28	2175,11	2263,41	2307,79	2418,68	2466,09	2604,92	2655,99	2818,78	2874,04	3078,67	3139,03	3405,32	3472,09	84,90	86,56	
2	1971,20	2009,85	2010,62	2050,05	2091,45	2132,46	2219,52	2262,54	2371,25	2417,74	2553,84	2603,91	2763,51	2817,69	3018,30	3077,48	3338,55	3404,01	83,23	84,86	
1	1932,55	1932,55	1971,20	1971,20	2050,44	2050,44	2175,52	2324,75	2324,75	2324,75	2503,76	2603,91	2709,32	2709,32	2959,12	2959,12	3273,09	3273,09	81,60	81,60	
0	1894,66	1894,66	1932,55	1932,55	2010,24	2010,24	2132,86	2132,86	2279,17	2279,17	2454,67	2454,67	2656,20	2656,20	2901,10	2901,10	3208,91	3208,91	80,00	80,00	

SALAIRES INDEXES (indice quadrimestriel santé lisse) Montants GEINDEXEERDE LONEN (viermaandelijkse gezondheidsindex)

L'Europe doit changer de cap : **POUR une Europe sociale !**

Le 8 novembre dernier, des milliers de travailleurs européens ont manifesté sous les arches du Cinquantenaire pour dénoncer la politique d'austérité mise en place partout en Europe !

L'Europe sociale ne peut plus rester un simple vœu pieux utilisé dans des discours creux... C'est devenu une urgence, une nécessité indispensable à la survie même de l'Europe.

Depuis des années, la politique européenne est dominée par les intérêts économiques et financiers. Austérité, dérégulation et « Tout au marché » déterminent depuis trop longtemps le contenu des politiques européennes. Les conséquences pour les travailleurs et pour le projet européen sont désastreuses, injustes et inacceptables.

IL EST TEMPS
DE CHANGER
DE CAP !



Au niveau européen, les travailleurs demandent :

La mise en place d'un socle européen des droits sociaux fort, contraignant et concerté

Nous devons veiller à ce que la Commission ne promette pas de nouveaux droits tout en supprimant des droits existants. Elle ne peut donner d'une main et reprendre de l'autre !

La fin du dumping social

Il n'est plus acceptable que les règles européennes permettent aux fraudeurs et esclavagistes des temps modernes d'exploiter les travailleurs. L'égalité de traitement des travailleurs est un principe fondamental. C'est la base d'une Europe sociale juste.

À ce titre, nous demandons :

- une révision de la directive détachement qui garantisse le même salaire pour le même travail effectué !
- le rejet de la carte européenne de service ;
- une réforme de la coordination des systèmes de sécurité sociale dans le but d'offrir le maximum de protection aux travailleurs d'où qu'ils viennent ;
- une lutte efficace contre les sociétés boîtes aux lettres.

Le renforcement du dialogue social européen

Le dialogue social européen est fondamental en vue d'obtenir une Europe de la justice sociale. C'est aussi la seule voie possible pour réconcilier les travailleurs avec le projet européen. À cet égard, les décideurs européens doivent impérativement respecter les accords des interlocuteurs sociaux européens.

Une augmentation salariale pour tous les travailleurs européens

La croissance et les gains de productivité doivent être justement répartis. C'est au tour des travailleurs, trop longtemps asphyxiés et négligés, d'avoir leur part.

Au niveau national belge, les travailleurs exigent :

Il est temps pour ce Gouvernement de prendre ses responsabilités. Il n'est plus acceptable que les ministres se cachent derrière des fausses excuses. Non ce n'est pas la faute de l'Europe, c'est la vôtre !

Il est temps donc que le Gouvernement belge fasse preuve d'audace et soit déterminé à faire respecter au niveau européen les principes fondamentaux de justice, d'égalité et de respect des droits sociaux.

Au moment de traduire en droit belge les règles européennes, le Gouvernement belge se doit également d'être à la pointe. Il faut donc qu'il exploite toutes les possibilités données par les textes européens.

Par ailleurs, un vrai pilier européen des droits sociaux n'aura de sens que si la Belgique et les autres États membres appliquent systématiquement ces principes.

Enfin, nous exigeons du gouvernement qu'il cesse avec l'austérité et se lance dans une réelle politique d'investissement public.

<http://www.fgtb.be/documents/20702/306922/EUROPE.pdf/1ccdb80-5c8e-48bc-a008-1d1b742d744c>



Construire le pouvoir des travailleuses

3^e Conférence mondiale des femmes de la CSI

La 3^e Conférence mondiale des femmes de la Confédération syndicale internationale (CSI)/Assemblée de syndicalisation des femmes s'est tenue du 11 au 13 octobre à San José au Costa Rica. C'est un moment important pour les femmes syndicalistes du monde entier pour se rassembler et établir des stratégies afin de faire progresser l'égalité de genre et l'équité dans le monde du travail.

L'Assemblée se tient à un moment crucial pour les travailleuses. Nous vivons dans un contexte de crise économique mondiale persistante et de crise de l'emploi, avec des effets délétères sur les changements climatiques, qui aggrave les inégalités économiques et sociales dans beaucoup de parties du monde ainsi que la montée de la misogynie populiste et du nationalisme. L'organisation syndicale et l'activisme sont d'autant plus importants si nous voulons changer de cap et créer l'avenir que nous voulons, pour nous-mêmes, pour nos familles et nos collectivités.

De nombreux obstacles subsistent

Malgré d'importantes avancées au niveau des droits des femmes et de l'égalité de genre, des obstacles considérables subsistent et empêchent la pleine réalisation des droits économiques, sociaux, politiques et culturels des femmes. Les femmes sont toujours surreprésentées dans les emplois informels et précaires, notamment au bas des chaînes mondiales d'approvisionnement, qui dominent aujourd'hui 60 % de la production mondiale, des transports et des services internationaux.

La ségrégation professionnelle et la sous-estimation du travail dans les secteurs à dominante féminine persistent, de même que les problèmes

qui en résultent, à savoir les inégalités salariales et les écarts de pension entre les hommes et les femmes.



Travail non rémunéré et informel

Les soins sont indispensables au fonctionnement de nos sociétés et à notre bien-être et ils contribuent très largement à l'économie. La contribution des femmes à l'économie, par le biais du travail de soins non rémunéré, se situe entre 20 et 60 % du produit intérieur brut. Toutefois, lorsque ce sont les femmes qui doivent assumer la plus grande partie du travail de soins non rémunéré, cela limite leurs choix dans d'autres activités, notamment le travail rémunéré.

Les responsabilités liées aux soins et le rôle reproductif des femmes influent considérablement sur la participation des femmes au marché du travail, y compris sur le type de travail qu'elles exercent, les postes qu'elles occupent, la qualité des emplois à dominante féminine et le salaire qu'elles perçoivent. Même lorsqu'une activité de soins est rémunérée, elle demeure sous-évaluée et souvent caractérisée par un faible salaire et de mauvaises conditions de travail. Les coupes budgétaires, l'externalisation et la privatisation contribuent à la précarisation et à l'informalisation du travail de soins rémunéré.

La question salariale

Les inégalités salariales entre hommes et femmes sont peut-être l'expression la plus tangible des inégalités qui persistent entre les deux sexes au travail et dans la société. Une femme gagne seulement 77 centimes pour chaque dollar que gagne un homme. Les responsabilités plus importantes qui pèsent sur les femmes en matière de soins impliquent qu'elles sont plus à même d'occuper des emplois à temps partiel, de rester moins longtemps sur leur lieu de travail, de prendre des jours de congé pour s'occuper des personnes dépendantes et d'avoir des interruptions de carrière lorsqu'elles ont des enfants en bas âge. Tous ces facteurs ont une incidence sur les revenus des femmes tout au long de leur vie professionnelle, et contribuent à créer des différences de salaire

Violence et harcèlement

La violence et le harcèlement au travail concernent aussi bien les femmes que les hommes mais, du fait des inégalités en termes de statut et de rapports de pouvoir dans la société et au travail, les femmes sont souvent beaucoup plus exposées à la violence et au harcèlement. D'après l'Organisation mondiale de la santé, 35 % des femmes de plus de 15 ans - soit 818 millions de femmes à l'échelle mondiale - ont fait l'objet de violences sexuelles ou physiques à leur domicile, dans leur espace de vie ou au travail.

Tous les documents de la Conférence sont disponibles sur :

<https://www.ituc-csi.org/3wwc?lang=fr>

Voir aussi *Syndicats FGTB* n° 16 octobre 2017.

MANIFESTATION avec les Sans-papiers



Le dimanche 12 novembre, à Bruxelles, la Coordination des sans-papiers de Belgique réunie en plateforme avec le Ciré, la FGTB, la CSC, le MRAX et SOS Migrants, a appelé à manifester pour la régularisation des sans-papiers ainsi que pour une politique protégeant, respectant et rendant effectifs les droits fondamentaux de tous les travailleurs, avec ou sans papiers.

Ils seraient plus de 100 000 sans-papiers, travaillant dans l'ombre, sans droits, pour rénover le métro, construire des bâtiments, soigner des malades, garder des enfants, faire des vaisselles ou du nettoyage... La plus-value de leur travail (ils gagnent moins que le revenu minimum garanti et leur travail n'ouvre aucun droit à la sécurité sociale) va directement dans les poches de leurs employeurs, qui raisonnent ainsi : « *si l'on trouve à portée de main, à moindre coût, des travailleuses et des travailleurs si flexibles, pourquoi en engager d'autres, qui coûtent plus cher ?* » ...

Se développe ainsi une économie informelle, profitant de la précarité administrative de plus de 100 000 travailleurs et exerçant une pression - à la baisse, bien sûr - sur les salaires et sur les conditions de travail de tous. Et que dire de l'absence de toute cotisation à la sécurité sociale ? ...

Régularisation des travailleurs sans-papiers

La FGTB continue de revendiquer l'adoption d'une loi déterminant des critères clairs et permanents de régularisation des travailleurs sans papiers : sur base de l'ancrage durable de la personne en Belgique, de sa vulnérabilité, de la longueur de la procédure engagée. Une Commission consultative, indépendante, devrait en outre être systématiquement saisie dans les dossiers de régularisation, afin de limiter le pouvoir discrétionnaire de l'Office des Étrangers. Bien entendu, les régularisations auront des implications directes sur la politique bruxelloise : les travailleurs régularisés auront désormais accès au marché du travail régulier et pourront (enfin) solliciter « normalement » les services publics d'emploi et de formation professionnelle.

De telles régularisations permettront, en outre, de freiner le dumping social.

Les mêmes droits pour tous

Les inégalités et les discours qui les justifient nuisent à la régulation du marché du travail, à la protection des emplois et des salaires, au financement de la sécurité sociale. Ils affectent la santé publique. Ils renforcent le dumping social, le racisme et la peur, ils nous isolent les uns des autres et tentent de nous faire accepter des politiques « inégalitaristes », discriminantes et xénophobes !

Ce faisant, ils accroissent les inégalités sociales et la pauvreté, divisent les travailleurs et affaiblissent la démocratie... Ces inégalités de droits sont le fruit de politiques publiques, dont celles relatives aux étrangers, à leurs droits et obligations, à leur place et à leur rôle dans la société.



Pour affirmer et construire la solidarité, l'égalité et la démocratie, un réel changement de cap politique est indispensable. Nous appelons tous les niveaux de pouvoir, tous les départements et tous les services publics à participer activement à ce changement. La régularisation est une des conditions *sine qua non* d'une politique migratoire juste et d'une lutte renforcée contre le dumping social, comme le rappelle la campagne du CNCD-11.11.11 « *Pour la justice migratoire* ».

Revendications de la FGTB Bruxelles face au gouvernement belge :

- 1) Qu'il fonde son action à l'égard des migrant(e)s, avec ou sans papiers, sur le respect des droits fondamentaux et sur l'égalité universelle et effective des droits (logement, travail décent, vie digne, santé, éducation...).
- 2) Qu'il instaure un mécanisme permanent de régularisation, fondé sur des critères clairs, et mette en place une Commission permanente et indépendante.
- 3) Qu'il supprime totalement le recours aux rafles, à la détention et à l'expulsion des migrants (suppression des centres fermés, fin immédiate des arrestations sans mandat judiciaire).
- 4) Qu'il élargisse les voies d'accès au séjour légal et qu'il l'ouvre à toutes personnes, y compris celles qui se trouvent déjà sur le territoire belge.

Ensemble, on est plus forts !



Vaincre Macron !

Comment vaincre Macron, et donc le Medef ? En retrouvant la fierté de notre histoire populaire, qui est une histoire d'émancipation du travail, pour sortir le débat public de la fange de la xénophobie et prolonger les conquêtes du mouvement ouvrier au XXe siècle. Le temps est venu de donner un contenu économique concret à l'audace démocratique de l'article premier de la Déclaration des droits de l'homme de 1789 : les humains naissent et demeurent libres et égaux en droits. Toute personne majeure résidant sur le territoire national doit être dotée de trois droits inaliénables : la propriété d'usage de l'outil de travail afin de faire les choix majeurs dans l'entreprise ; la participation à la délibération des caisses chargées de subventionner l'investissement à la place du crédit bancaire et des groupes capitalistes ; le salaire à vie afin que, assurés de notre reconnaissance sociale, nous décidions au travail en toute liberté. En prenant en main l'investissement et les entreprises, nous sortirons la production de la folie écologique, anthropologique et territoriale du capitalisme.

Bernard Friot est un sociologue et économiste français, professeur émérite à l'université Paris-Nanterre. Ses recherches portent sur la sociologie du salariat et la comparaison des systèmes de protection sociale en Europe.

Bernard Friot, *Vaincre Macron*, Éd. La Dispute, Paris, octobre 2017, 132 p., 10 €.

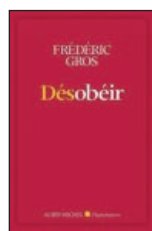


Octobre 17, la révolution trahie

Les archives s'ouvrant, les révisions abondant, il s'est agi pour Daniel Bensaïd au fil des commémorations, de distinguer entre cet événement incontestablement révolutionnaire qu'est la Révolution d'octobre 1917 et la postérité contre-révolutionnaire, bureaucratique et stalinienne, avec laquelle on s'est employé à le confondre. Un retour critique sur la Révolution russe soulève quantité de questions, d'ordre tant historique que programmatique. L'enjeu est de taille. Il en va ni plus ni moins de notre capacité à sauver le passé de l'oubli pour préserver un avenir ouvert à l'agir révolutionnaire, car tous les passés n'ont pas le même avenir.

Daniel Bensaïd, décédé en 2010, était un philosophe et théoricien du trotskisme en France. Il fut un dirigeant historique de la Ligue communiste révolutionnaire et de la Quatrième Internationale.

Daniel Bensaïd, *Octobre 17, la révolution trahie : Un retour critique sur la révolution russe*. Présentation de Sophie Wahnich, Éd. Lignes, Paris, septembre 2017, 186 p., 17 €.



Désobéir !

Ce monde va de travers, à tel point que lui désobéir devrait être une urgence partagée et brûlante. L'auteur réinterroge les racines de l'obéissance politique. Conformisme social, soumission économique, respect des autorités, consentement républicain ? C'est en repérant les styles d'obéissance qu'on se donne les moyens d'étudier, d'inventer, de provoquer de nouvelles formes de désobéissance : la dissidence civique, la transgression lyrique... Rien ne doit aller de soi : ni les certitudes apprises, ni les conventions sociales, ni les injustices économiques, ni les convictions morales. Philosophe, c'est désobéir. Ce livre en appelle à la démocratie critique et à la résistance éthique.

Frédéric Gros est professeur de pensée politique à Sciences Po Paris.

Frédéric Gros, *Désobéir*, Éd. Albin Michel, Paris, septembre 2017, 264 p., 19 €.



L'emprise des marchés

Michel Callon montre que l'organisation des activités marchandes ne se réduit pas à la simple confrontation entre des offres et des demandes. Comment une « chose » se transforme-t-elle, après d'immenses efforts, en marchandise ? Par quels moyens les agents deviennent-ils capables d'évaluer les biens et de calculer leurs décisions ? Leur rencontre n'exige-t-elle pas de méticuleux réglages ? Quels sont les ressorts de la mobilisation et de l'encadrement des passions ? Comment ont lieu la captation des clients et l'obtention de leur consentement à payer ? À partir d'une multitude d'exemples pris dans la finance, l'énergie, l'alimentation, l'immobilier, les jeux de hasard, la santé, la grande distribution, le commerce électronique, le réchauffement climatique et même les pompes funèbres, l'auteur met en évidence la diversité et le foisonnement des activités déployées et des investissements consentis pour imaginer des solutions à ces problèmes. Ils donnent aussi de nouvelles possibilités d'agir à tous ceux qui refusent de se soumettre sans discussion à l'emprise des marchés existants.

Michel Callon est professeur émérite de sociologie à Mines ParisTech.

Michel Callon, *L'emprise des marchés*, Éd. La Découverte, Paris, octobre 2017, 504 p., 24 €.

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités – Dans nos regionales
- 3 / Édito • De la Démocratie
- 4 / Pauvreté • Inégalités criantes, égalité en souffrance !
- 6 / Pensions • Pénibilité : un dossier... pénible
- 7 / ISP • 30^e Congrès de l'ISP
- 8 / IRB • À Bruxelles le dialogue social existe encore

www.cgspwallonne.be

Infos GAZELCO

- 9 / Le culte de l'égoïsme et de la performance
- 10 / Tableaux • Barèmes

Actualités INTERSECTORIELLES

- 12 / Europe • L'Europe doit changer de cap : POUR une Europe sociale !
- 13 / International • Construire le pouvoir des travailleuses – 3e Conférence mondiale des femmes de la CSI
- 14 / Sans papiers • Manifestation avec les Sans-papiers
- 15 / À lire

www.gazelco.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB - Éditeur responsable : Patrick Lebrun - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11